

Rédigé par Marie-Pierre Gaudet
Révisé par Xavier Boulanger, Patrick Bourgeois, David Milot et Aboubacry Sam
Département de sciences humaines

Normes de présentation pour les travaux écrits

Cégep de Lanaudière à L'Assomption
Le 15 août 2023

Table des matières

1	Présentation matérielle	3
1.1	Page titre.....	3
1.2	Sections d'un travail.....	4
1.3	Interlignes.....	4
1.4	Types et grosseurs de la police.....	4
1.5	Pagination	5
1.6	Marges.....	5
1.7	Tables des matières	5
1.8	Paragraphe et alinéa.....	5
1.9	Titres et sous-titres: différents niveaux	6
1.10	Tableaux.....	7
1.11	Figures.....	8
2	Référence aux sources.....	9
2.1	L'importance de référer.....	9
2.2	Les méthodes utilisées en sciences humaines	9
2.3	Les citations.....	12
3	La médiagraphie.....	13
	Annexe 1 : Directives pour la pagination selon les normes de sciences humaines	14
	Annexe 2 : Outils en ligne pour la présentation matérielle.....	16
	Annexe 3 : Exemple d'un travail référencé selon la méthode traditionnelle.....	17
	Annexe 4 : Exemple d'un travail référencé selon la méthode de référence APA.....	27
	Médiagraphie	36

1 Présentation matérielle¹

1.1 Page titre

Doit comporter 3 blocs d'informations, répartis de façon égale sur la page. Pour les autres critères, voir la section *Marges* et la section *Interligne* (exemple en annexe 4).

BLOC 1 Noms de ou des auteurs (en ordre alphabétique) Nom du cours Numéro du cours + groupe
BLOC 2 Nom de l'enseignant (Travail présenté à...) Titre du travail (significatif)
BLOC 3 Nom de l'institution scolaire Date de la remise (jour-mois-année)

¹ À noter que ce document a été conçu en suivant les normes d'APA, sauf pour les sections portant sur la méthode traditionnelle.

1.2 Sections d'un travail

Toutes ces sections doivent débiter sur une nouvelle page (sauf avis contraire de votre enseignant·e pour des raisons écologiques).

- Page titre
- Table des matières (si demandée) (voir le tutoriel à l'annexe 3)
- Liste des tableaux (si nécessaire)
- Liste des figures (si nécessaire)
- Introduction
- Chapitres (doivent être les mêmes que dans la table des matières)
- Conclusion
- Annexe (si nécessaire)
- Médiagraphie (voir l'exemple à la fin de l'annexe 1)
 - La médiagraphie doit correspondre à la méthode de référence aux sources choisie par votre enseignant·e.

Tous les titres et les sous-titres de la table des matières doivent se retrouver dans le travail et respecter les niveaux des titres et des sous-titres (voir la page suivante).

1.3 Interlignes

- 1½ ou double (selon les indications de l'enseignant·e); à l'exception des parties suivantes qui doivent être à simple interligne: citations longues; notes de bas de page; table des matières; liste des figures et des tableaux; médiagraphie.

1.4 Types et grosseurs de la police

- Calibri taille 11 ou Times New Roman taille 12 pour tout le texte, à l'exception des notes de bas de page qui sont généralement de taille 10.
- Tout le texte doit utiliser la même police de caractère et la même couleur (noir).

1.5 Pagination (voir tutoriel Annexe 2)

- Toutes les pages sont comptées.
- Toutes les pages sont numérotées, sauf la page titre (la page suivant la page titre est donc la 2).
- La pagination se fait entièrement avec des chiffres arabes (1, 2, 3, 4, etc.).
- Les numéros de page doivent apparaître en haut à droite.

1.6 Marges

- Les normes correspondent à celles par défaut dans Word (ou Haut : 2,5 cm; Bas : 2,5 cm; Gauche : 2,5 cm; Droite : 2,5 cm).

1.7 Tables des matières

- La structure de la table des matières suit la logique du texte (1, 1.1, 1.1.1, etc.) (voir le tutoriel pour en générer une automatiquement dans Word à l'annexe 2.1).
- Les trois premiers niveaux de titres des sections du travail s'y trouvent (voir *sections d'un travail*).

1.8 Paragraphes et alinéa²

- Tous les paragraphes doivent commencer par un alinéa (« Tab » sur le clavier³).
- Les paragraphes sont séparés par l'interligne exigé par l'enseignant·e et utilisé dans le texte (une seule fois « entrée »).
- Le texte doit être justifié.

² Espace au début d'un paragraphe.

³ Sur les claviers français, cette touche est celle avec les deux flèches à contresens.

1.9 Titres et sous-titres: différents niveaux (voir l'annexe 2.1 pour un tutoriel)

Tableau 1 *Niveau des titres et sous-titres selon les normes de l'APA*

Niveaux	Format
1	1. Titre centré en gras et en minuscule
2	1.1 Titre à gauche en gras et en minuscule
3	1.1.1 Titre à gauche, en retrait, en gras, en minuscule (Alinéa : une tabulation – « Tab » sur le clavier.)

Exemple :

1. Relevé de littérature 1.1. Les groupes Le texte commence ici bla, bla, bla, bla, bla, bla, bla, bla, bla, bla, bla, bla, et se poursuit ici à gauche. 1.1.1 Définition de groupe Le texte commence ici bla, bla, bla, bla, bla, bla, bla. 1.2 L'individu Le texte commence ici bla, bla, bla,, bla, bla, bla, bla, bla, bla, bla, bla, bla, bla, et se poursuit ici à gauche.

1.10 Tableaux

- Les tableaux servent normalement à présenter de l'information qui est trop dense pour être incluse dans le texte.
- La présence d'un tableau doit être annoncée dans le texte et être accompagné d'une description sommaire de ce qui est présenté dans le tableau.
- Les tableaux doivent être numérotés suivant leur ordre d'apparition (Tableau 1, Tableau 2, etc.).
- Au-dessus de chaque tableau, on indique en **gras** le numéro de celui-ci suivi d'un titre en italique, le tout doit être aligné à gauche (voir l'exemple ci-bas).
- Ajouter la source du tableau en bas de celui-ci, s'il est tiré d'une autre étude.

Tableau 1

Degré d'accord face à l'affirmation « J'éprouve de la satisfaction à cuisiner un plat par moi-même ».

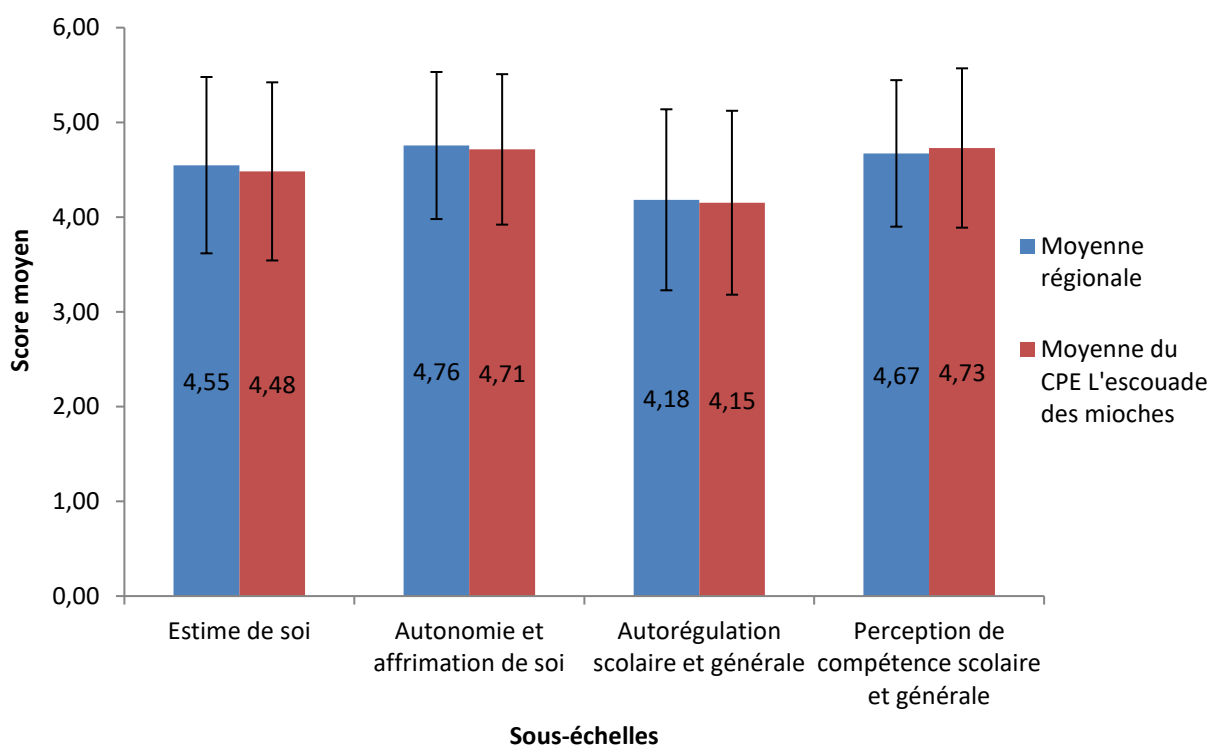
Modalités	Fréquences absolues	Fréquences relatives
Pas du tout en accord	12	12%
Un peu en accord	18	18%
Assez en accord	38	38%
Très en accord	20	20%
Tout à fait en accord	12	12%
	100	100%

1.11 Figures

- Une bonne figure ne nécessite pas d'être expliquée en détail dans le texte, mais doit être annoncée et accompagnée d'une description sommaire.
- Les figures doivent être numérotées selon leur ordre d'apparition (Figure 1, Figure 2, etc.). Ces dernières doivent aussi avoir un titre placé sous la figure.
- Au-dessus de chaque figure, on indique en **gras** le numéro de celle-ci suivi d'un titre en italique, le tout doit être aligné à gauche (voir l'exemple ci-bas).
- Ajouter la source de la figure en bas de celle-ci, si elle est tirée d'une autre étude.

Figure 1

Comparaison des scores moyens des sous-échelles du questionnaire sur le sentiment d'efficacité personnelle des élèves à l'école pour la région de Lanaudière et pour le CPE L'escouade des mioches.



2 Référence aux sources

2.1 L'importance de référer

Il importe de savoir que l'absence de référence est considérée comme du plagiat et entraîne une note de zéro. Par contre, il ne suffit pas d'identifier ses sources, il faut aussi respecter les normes établies afin de ne pas perdre de points dans les travaux écrits (10%). La citation des sources donne de la crédibilité au travail et permet de respecter la propriété intellectuelle des idées ou des informations rapportées. L'enseignant·e peut ainsi vérifier si les informations utilisées sont exactes et proviennent d'une source crédible. Il existe plusieurs logiciels de citations qui peuvent être utilisés, dont Zotero qui est libre et gratuit.

2.2 Les méthodes utilisées en sciences humaines

Il existe plusieurs façons de citer ses sources et de référencer. Au département de Sciences humaines, deux méthodes sont privilégiées, soit la méthode APA avec ajout de la page où tu as trouvé l'information (auteur-date-page) et la méthode traditionnelle (notes en bas de page).

Le choix de la méthode relève de chaque enseignant·e ou de la discipline. Il faut s'informer auprès de l'enseignant·e pour connaître ses exigences.

2.2.1 Comment référencer selon la méthode APA avec ajout de la page.

Avec cette méthode, la référence aux sources se fait directement dans le texte.

Exemples de références:

- Une description complète de ce phénomène (Soutet, 2011, p. 72) permet de...
- Porée (2011, p. 38) et Soutet (2000, p. 72) sont d'avis que...
- Selon Duhaime et Martineau (2023, p. 1), les wokes seraient une menace...
- Les wokes seraient une menace... (Duhaime & Martineau, 2023, p. 1)
- Sam et al. (2023, p. 11). [Si la source comporte plus de trois auteurs⁴]
- Audet (2005a, p. 12) présente...
- Une étude sur ce sujet précis (Audet, 2005a, p. 12) tend à prouver que...
- Selon Stein (2004b, p. 22), le taux directeur de la Banque du Canada devrait subir une légère hausse en décembre⁵.
- « Le taux directeur de la Banque du Canada devrait subir une légère hausse en décembre. » (Stein, 2004b, p. 22)
- Selon Charles Darwin (1872/1998 cité dans Niedenthal, Krauth-Gruber, & Ric, 2009, p. 14), les expressions émotionnelles seraient le fruit de la sélection naturelle.

⁴ Par ex : Sam, A., Boulanger, X., Milot, D. et Bourgeois, P. (2023). Normes de présentation du département de sciences humaines, [etc.]

⁵ Le b signifie qu'il y a une autre œuvre du même auteur ayant la même date de parution parmi celles utilisées en référence. Cette autre œuvre porterait la lettre *a*.

2.2.2 Comment référencer selon la méthode traditionnelle (référence en bas de page)

Cette méthode implique de mettre les sources au bas de la page et d'y référer le lecteur à l'aide d'un chiffre.

Exemples inspirés du site de l'Office québécois de la langue française:

1. Marie Audet, *Précis de grammaire française*, Montréal, Québec, Linguator, 2004, p. 25.
2. *Ibid.* (Indique qu'il s'agit de la même source et de la même page que la référence précédente.)
3. *Ibid.*, p. 38. (Indique qu'il s'agit de la même source que la précédente, mais à une page différente.)
4. Marie-Dominique Porée, *La grammaire française pour les nuls*, Paris, First, 2011, p. 57 et 60. (Indique que la référence renvoie à deux pages non consécutives.)
5. Olivier Soutet, *Le subjonctif en français*, Paris, Éditions Ophrys, 2000, p. 10-12. (Indique que la référence renvoie aux pages 10, 11 et 12.)
6. M.-D. Porée, *op. cit.*, p. 43. (Indique qu'il s'agit d'une œuvre citée précédemment, mais pas de façon consécutive. Si l'ouvrage est un article ou un texte d'un recueil, mettre plutôt *loc. cit.*)
7. *Id.*, *Le français au Québec*, Paris, Éditions Lafortune, 2000, p. 36. (Indique qu'il s'agit de la même auteure que dans la référence précédente, mais que cette auteure est citée pour une autre œuvre.)

2.3 Les citations

Lorsque les propos d'un auteur sont rapportés intégralement, ils doivent être cités directement dans le texte si la longueur de la citation est de 40 mots ou moins. Par exemple : Selon Gaudet (2018, p. 7) : « Il importe de savoir que l'absence de référence est considérée comme du plagiat et entraîne la note 0. [...]»⁶ il faut aussi respecter les normes établies afin de ne pas perdre de points dans tes travaux écrits (10%). » ou « Il importe de savoir que l'absence de référence est considérée comme du plagiat et entraîne la note 0. [...] il faut aussi respecter les normes établies afin de ne pas perdre de points dans tes travaux écrits (10%) » (Gaudet, 2018, p. 7).

Toutefois, si les propos rapportés comportent 40 mots et plus, ils doivent être mis en retrait de 8 espaces à droite et 8 espaces à gauche et être écrits en interligne simple, sans guillemets. Par exemple :

Les céréales et les travailleurs nécessaires à la production de la bière seraient mieux employés ailleurs; l'alcool serait plus utile à l'effort de guerre à titre de poudre à obus, de caoutchouc et de plastique synthétiques, de déglacant d'ailes d'avions ainsi que de désinfectant aux blessures des soldats; l'alcool nuit à la productivité des ouvriers de l'industrie militaire; l'argent dépensé en boissons enivrantes serait mieux dépensée [*sic*] pour les bons de la Victoire vendues par le gouvernement canadien (Daignault, 2006, p. 27).

⁶ Les crochets avec trois points de suspensions sont utilisés lorsque la citation n'est pas rapportée en entier.

3 La médiagraphie

La référence complète de chacune des œuvres citées dans le texte doit se retrouver dans la médiagraphie.

Les règles bibliographiques ne sont pas les mêmes selon la méthode de référence aux sources exigée par l'enseignant·e. Il est important que les normes bibliographiques utilisées correspondent à celles de la méthode de référence utilisée.

Voici la référence d'un même ouvrage selon les deux méthodes :

1. *Référence bibliographique selon la méthode traditionnelle :*

WOOD, Samuel, *et al.* *L'univers de la psychologie*, Saint-Laurent, ERPI, 2009, 443 pages.

2. *Référence bibliographique selon la méthode APA :*

Wood, S. E., Wood Green., E, Boyd, D. et Héту, F. (2009). *L'univers de la psychologie*. ERPI.

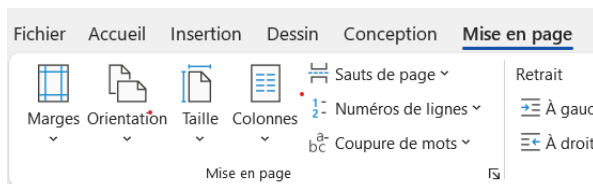
Principales différences à observer :

- La façon d'écrire le nom de famille
- Le prénom vs première lettre du prénom
- L'endroit et la façon d'indiquer la date
- La référence au nombre de pages vs absence

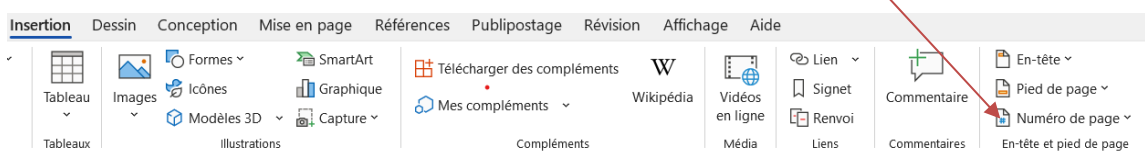
Pour en connaître davantage sur les normes bibliographiques de l'APA et la méthode traditionnelle, consulte le site Internet du Centre d'aide en sciences humaines (CASH). Tu trouveras facilement le lien sur la page d'accueil d'Omnivox sous « Services du Cégep ».

Annexe 1 : Directives pour la pagination selon les normes de sciences humaines

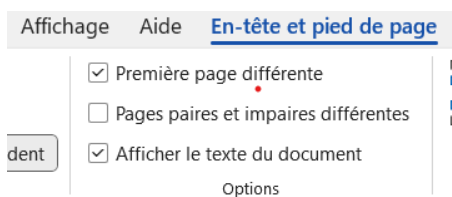
1. La pagination est la dernière étape du travail. Il faut rédiger toutes les parties avant de l'inclure.
2. Créer un « saut de section » entre chaque partie du travail. Pour ce faire, à la fin de chaque section, aller dans l'onglet « Mise en page » et cliquer sur « Sauts de page ». Dans le menu déroulant, aller dans la section « Sauts de section » et cliquer sur « Page suivante ». Répéter cette étape à la fin de chaque section.



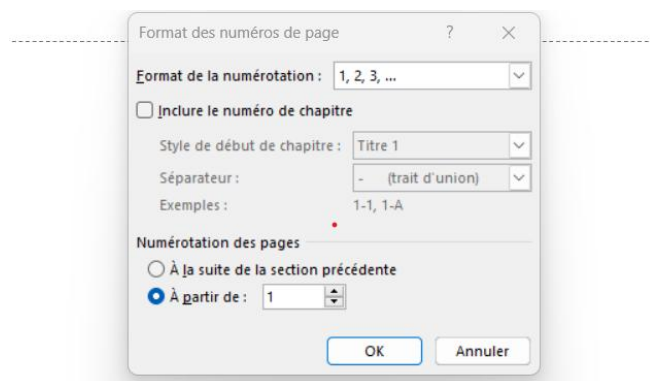
3. Lorsque tous les « Sauts de section » sont créés, aller dans l'onglet « Insertion » et cliquer sur « Numéro de page ».



4. Dans le menu déroulant, sélectionner la pagination en haut de page, à droite.
5. Pour retirer le numéro de page des premières pages de chaque section, cocher « Première page différente » dans l'onglet « En-tête et pied de la page » qui sera ouvert.



6. Pour que la première page de texte commence à la page 1, aller dans « Numéro de page » puis cliquer sur « Format des numéros de page ». Dans la fenêtre qui s'ouvrira, cocher « à partir de » et inscrire 1 dans la case. Cela va automatiquement changer la pagination pour toutes les sections suivantes.



Annexe 2 : Outils en ligne pour la présentation matérielle

Voici divers outils en ligne qui vous permettront de mieux appliquer les normes de présentation.

1. **Normes de présentation-Procédures Word**, par Patrick Bourgeois, https://www.youtube.com/watch?v=vjbI_WalT8E

Survol de l'ensemble des normes pour les appliquer à Word.

2. **Outil bibliographique**, Diapason, <https://mondiapason.ca/fr/outil-bibliographique>

Le site *Diapason* contient un guide très complet et convivial pour citer ses sources, que ce soit pour la méthode APA ou DIONNE (Traditionnel).

3. **Citer selon les normes de l'APA, 7^e édition**, Université de Montréal, <https://bib.umontreal.ca/citer/styles-bibliographiques/apa>

Le site des bibliothèques de l'Université de Montréal présente un guide très complet pour citer ses sources selon la méthode APA.

4. **Zotero, un logiciel de gestion de sources bibliographiques, Document de référence**, par Patrick Bourgeois, <https://acrobat.adobe.com/link/track?uri=urn%3Aaaid%3Aascds%3AUS%3A5ccc64ed-380b-4393-99a2-c33a11a5c249>

Tutoriel écrit, pour le logiciel Zotero.

5. **Tutoriels vidéo pour Zotero**, <https://lanaudiere.koha.collecto.ca/cgi-bin/koha/opac-main.pl>

Pour visionner les trois tutoriels vidéo, rendez-vous en bas à gauche de la page, dans la section **Tutoriels**.

Annexe 3 : Exemple d'un travail référencé selon la méthode traditionnelle⁷

David Milot

Histoire de la société québécoise contemporaine

330-SH4-CA, gr. 01

Travail présenté à M. Sébastien Piché

Alcool et guerres mondiales

Consommation, encadrement et législation

Cégep de Lanaudière à L'Assomption

Le 6 août 2016

⁷ Les sources utilisées sont partiellement fictives pour illustrer différents types de documents.

Introduction

Le Canada participe activement aux deux guerres mondiales du XX^e siècle. Même s'ils se trouvent loin des champs de bataille principaux, les habitants et les entreprises doivent vivre avec les conséquences de la guerre totale. Ce concept implique que l'État fédéral dispose de toutes les ressources nécessaires pour remporter la victoire. Grâce à la Loi sur les mesures de guerre, le gouvernement central suspend les libertés civiles et obtient des pouvoirs exceptionnels puisque le pays se trouve dans une situation d'exception. Tous les secteurs de l'économie sont touchés, incluant les brasseries et les distilleries. La Grande Guerre (1914-1918) et la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) ont des incidences importantes sur les consommateurs et les producteurs d'alcool. C'est d'ailleurs durant la Première Guerre mondiale que la prohibition est finalement instaurée au Canada. Les brasseurs québécois sont cependant peu affectés par cette interdiction.

1 Grande Guerre, grandes préoccupations

Le 4 août 1914, le Dominion du Canada, en tant que partie de l'Empire britannique, entre en guerre contre l'Allemagne. Le 22 août, le gouvernement d'Ottawa adopte la Loi sur les mesures de guerre qui lui confère des pouvoirs d'urgence extraordinaires dont celui de s'emparer de tous biens utiles en vue de vaincre l'ennemi. Les entreprises qui peuvent contribuer à l'effort de guerre sont donc réquisitionnées et souvent transformées en industries militaires. Les distilleries n'y échappent pas puisque l'alcool représente une composante nécessaire à la fabrication de divers matériaux de guerre. Par exemple, une distillerie est reconvertie en usine d'acétone, un produit contenu dans les explosifs⁸.

1.1 Prohibition

Réclamée depuis longtemps mais jamais adoptée, la prohibition entre finalement en vigueur durant la Première Guerre mondiale. Aux arguments traditionnels des militants de la tempérance, s'ajoute l'argument d'une mesure de guerre; prenant exemple sur le roi George V (1865-1936) d'Angleterre qui, en 1915, prend la décision de s'abstenir de consommer des liqueurs alcoolisées durant le conflit. En mars 1918, le gouvernement fédéral adopte donc la prohibition qui interdit la fabrication et l'importation de boisson enivrante pour la durée de la guerre. Le gouvernement d'Ottawa justifie cette mesure comme représentant un geste patriotique et un sacrifice dans le but de vaincre l'ennemi. En plus de constituer une ressource utile à la fabrication de matériel militaire, l'alcool est vu par les prohibitionnistes comme nuisible aux soldats et aux travailleurs des usines de guerre. Quant à la bière, certains prohibitionnistes l'associent à l'Allemagne puisque ce peuple est un grand consommateur de houblon; ils vont jusqu'à affirmer que la bière transforme les hommes en bête à l'exemple des « sales boches » caricaturés dans les images de propagandes. Les prohibitionnistes arguent aussi que les céréales ne doivent pas être

⁸ Mourad Djebblabla, « Le Québec et la Première Guerre mondiale 1914-1918 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 17, n° 2 (hiver 2009), p. 18-20.

gaspillées pour de la bière et que les usines militaires doivent employer des travailleurs sobres et productifs⁹.

Après la guerre, toutes les provinces poursuivent l'expérience prohibitionniste, à l'exception notable du Québec. D'ailleurs, Norman Dawes, de la *National Breweries Limited* (NBL), avance comme argument que si la province cède à la prohibition, l'économie va s'en ressentir et que le gouvernement n'aura plus les ressources nécessaires pour rapatrier les soldats¹⁰.

1.2 Guerre totale

La Première Guerre mondiale représente une guerre totale jusque dans les vocables employés. Durant le conflit, les pays membres de la Triple-Entente fuient comme la peste toutes références à l'Empire allemand. À commencer par la famille royale d'Angleterre, les Hanovre (de souche allemande), qui change de nom en 1917 pour celui beaucoup plus *british* et moins gênant de Windsor. Selon l'historien de la bière Sylvain Daignault : « [il] s'agit d'une initiative du roi George V, premier souverain britannique à parler un anglais sans trop d'accent allemand ¹¹ ». Plus près de nous, la ville de Berlin en Ontario, où réside une importante communauté d'origine germanique, prend le nom de Kitchener en 1916, d'après le patronyme de l'ancien ministre britannique de la Guerre. La bière n'y échappe pas non plus. La Königsbier, lager d'inspiration allemande brassée par NBL, devient la Kingsbeer dès septembre 1914. De la bière du souverain allemand, elle devient la bière du roi d'Angleterre « faite par des Canadiens pour les Canadiens ». Les buveurs peuvent donc la consommer tout en restant fidèles à l'Empire britannique. Malgré ce nouveau patriotisme affiché, sa fabrication est interrompue plus tard durant la Seconde Guerre mondiale, suite au rationnement des ingrédients nécessaires à sa production¹².

⁹ Yves Tremblay, Stéphane Chouinard et Sébastien Vincent, « La consommation bridée : Contrôle des prix et rationnement durant la Deuxième Guerre mondiale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 58, n° 4 (printemps 2005), p. 577.

¹⁰ Sylvain Daignault, dir., *Histoire de la bière au Québec*, Broquet, 2006, p. 120-121.

¹¹ *Ibid.*, p. 156.

¹² Robert Prince, *The Mythology of War : How the Canadian Daily Newspaper Depicted the Great War*, thèse de doctorat (histoire), University of Toronto, 1998, p. 23, 28-30 et 124.

2. Seconde Guerre mondiale, seconde tentative de prohibition

Le Canada entre à nouveau en guerre contre l'Allemagne le 10 septembre 1939. La Loi sur les mesures de guerre est encore une fois adoptée engendrant des conséquences similaires sur la population et les industries à celles vécues lors de la Première Guerre mondiale. Pour maximiser les ressources disponibles, le gouvernement fédéral rationne les produits de consommation tel l'alcool. Des produits de luxe sont en outre retirés de la circulation comme les vins français et italiens. Les amateurs prêts à payer le prix peuvent cependant s'approvisionner au marché noir. Ce sont les gouvernements provinciaux qui sont responsables de mettre en application ces restrictions. Au Québec, il est donc permis aux adultes de plus de 20 ans d'acheter 40 onces d'alcool et de spiritueux toutes les quinze semaines. Le whisky est d'ailleurs dilué pour économiser les grains, d'où l'appellation populaire de whisky « Mackenzie King » du nom du premier ministre canadien en poste durant la guerre. Les buveurs ne semblent par contre pas trop assoiffés. Un sondage réalisé en 1943 demande aux Canadiens d'identifier les produits dont ils se privent qui leur manque le plus. Les spiritueux et la bière n'obtiennent que 3% de réponses. Est-ce par honte ou bien parce que ces produits sont en partie accessibles par les voies légale ou illégale¹³?

2.1 La boisson du travailleur

Pour certains irréductibles de la tempérance, le rationnement ne suffit pas et ces derniers proposent le retour à la prohibition comme mesure de guerre. Un sondage mené au Canada en 1943 montre cependant que seulement 37% de la population y est favorable. Ses défenseurs reprennent les arguments qui ont fait leur succès lors du conflit précédent, résumés par Sylvain Daignault :

les céréales et les travailleurs nécessaires à la production de la bière seraient mieux employés ailleurs; l'alcool serait plus utile à l'effort de guerre à titre de poudre à obus, de caoutchouc et de plastique synthétiques, de déglacant d'ailes d'avions ainsi que de désinfectant aux blessures des soldats; l'alcool nuit à la productivité des ouvriers de l'industrie militaire;

¹³ Gerald Hallowell, « Prohibition au Canada », dans *L'Encyclopédie canadienne*, Historica-Dominion, 2020 [2013], <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/prohibition>

l'argent dépensé en boissons enivrantes serait mieux dépensée [*sic*] pour les bons de la Victoire vendues par le gouvernement canadien¹⁴.

Ces arguments ne font cette fois pas le poids face aux intérêts de l'industrie brassicole, des hôteliers et des amateurs d'alcool. Les brasseries répliquent à coup de publicités pour défendre leur industrie. Elles avancent que le pays ne manque pas des ingrédients nécessaires à la fabrication de bière. Outre les arguments économiques, le gouvernement de William Lyon Mackenzie King (1874-1950) se montre plus sensible à ceux de la Légion canadienne et des Anciens Combattants « dont les membres ne dédaignent pas à lever le coude lors de leurs réunions ¹⁵ ». King reconnaît également les arguments des ouvriers qui tiennent à consommer de la bière, surnommée « boisson du travailleur », puisqu'elle est abordable. Ils mentionnent que sa faible teneur en alcool n'entraîne pas l'ivresse. Les travailleurs ajoutent que le « petit verre entre amis » après l'ouvrage possède des effets positifs sur leur productivité puisqu'ils sont par la suite plus détendus et de bonne humeur. Les travailleurs donnent également l'exemple de la Grande-Bretagne qui a laissé les pubs ouverts, véritables repaires de la classe ouvrière britannique¹⁶.

Si les brasseries sont peu inquiétées, tel n'est pas le cas des distilleries qui sont de grandes consommatrices de sucre, alors que ce produit est rationné depuis 1942. En conséquence, King propose cette même année à son conseil des ministres d'imposer des restrictions sur l'alcool. Le Cabinet libéral se divise alors puisque les représentants du Québec s'y opposent, mentionnant que les journaux de la province tirent un fort revenu publicitaire des fabricants d'alcool et qu'il faut tenir compte des réactions de la presse. Malgré cette opposition, le premier ministre se rend à l'évidence que le sucre est une ressource rare, les 128 distilleries canadiennes sont donc converties à la production militaire¹⁷.

¹⁴ Daignault, *op. cit.*, p. 27.

¹⁵ Christian Rioux, « L'histoire tragique », *Le Devoir* (20 avril 2012), p. A3.

¹⁶ « Acheter de l'alcool au Québec », dans *Wartime Canada*, 2013, wartimecanada.ca/fr/document/world-war-ii/wage-and-price-controls/acheter-de-lalcool-au-qu%C3%A9bec

¹⁷ Desmond Morton, « La guerre comme catalyseur social », dans *Le Québec et les guerres mondiales*, 7 septembre 2019, lequebecetlesguerres.org/la-guerre-comme-catalyseur-social/

2.2 Des restrictions

Après les distilleries, les brasseries se voient imposer des restrictions, cependant moins importantes. En 1943, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre plafonne l'approvisionnement de malt aux brasseries à la quantité utilisée l'année précédente. En 1944, la production de bière est plafonnée à 90% de celle de 1942. Malgré cela, les grandes brasseries passent facilement au travers de la guerre sans grandes conséquences négatives sur leurs profits¹⁸.

La publicité des produits alcoolisés est aussi interdite en 1943. Le gouvernement permet cependant aux entreprises de « se manifester au public [...] en faisant connaître leurs activités en temps de guerre.¹⁹ » En somme, les brasseries et distilleries ne peuvent pas faire de publicité directe de leur produit mais elles peuvent mettre de l'avant leur contribution à l'effort de guerre. Par exemple, la NBL met de l'avant l'envoi de bières en zones arides pour désaltérer les soldats assoiffés²⁰.

Durant ce conflit, le gouvernement fédéral en profite pour augmenter les taxes dans le but de financer l'effort de guerre. L'alcool n'y échappe pas. De 1939 à 1942, les revenus de taxes provenant de la vente des boissons alcooliques triplent²¹!

Voyant que la victoire est imminente, le gouvernement d'Ottawa assouplit ses mesures restrictives dans les derniers mois de la guerre en permettant aux distilleries de revenir à leur production civile et en levant les restrictions aux brasseries. Le 6 août 1945 les États-Unis larguent leur première bombe atomique sur Hiroshima. Le lendemain, le gouvernement canadien largue une bombe de moindre envergure mais qui a tout de même un impact sur les habitudes de consommation des habitants : le rationnement de l'alcool prend fin en même temps que la guerre la plus meurtrière de l'histoire de l'humanité²².

¹⁸ Kay Kendall, « Distillerie », dans *Dictionnaire historique de l'alcool*, Septentrion, 2016, p. 26.

¹⁹ Jeffrey Keshen et al., *Saints, Salauds et Soldats : le Canada et la Deuxième Guerre mondiale*, 2^e éd., Athéna, 2009 [2004], p. 164. (Coll. « Histoire militaire », n° 23)

²⁰ *Ibid.*, p. 166-169.

²¹ Tremblay, Chouinard et Vincent, *loc. cit.*, p. 571-580.

²² David Milot et Mathieu Boivin-Chouinard, « Tempérance », dans *Musée Virtuel Francophone de la Saskatchewan*, [s.d.], <http://musee.histoiresk.ca/temperance-n384-t757.html>

Conclusion

Nul doute que les deux guerres mondiales transforment les sociétés québécoise et canadienne dans toutes leurs composantes, notamment la consommation et la production d'alcool. La prohibition adoptée durant la Première Guerre mondiale se révélant sans doute l'aspect le plus marquant. Par ailleurs, durant ces conflits mondiaux, des brasseurs comme la Dawes doivent se plier aux diktats du gouvernement fédéral qui se montre bien décidé à utiliser toutes les ressources du pays, incluant l'alcool, pour vaincre l'ennemi. Les brasseries réussissent tout de même à surmonter sans trop de difficultés les restrictions imposées, du moins nettement mieux que leurs homologues européens, dévastés par les combats.

Médiagraphie²³

1. Ouvrages de référence

HALLOWELL, Gerald. « Prohibition au Canada », dans *L'Encyclopédie canadienne*, Historica-Dominion, 2020 [2013], <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/prohibition>

KENDALL, Kay. « Distillerie », dans *Dictionnaire historique de l'alcool*, Septentrion, 2016, p. 22-27.

2. Monographies

DAIGNAULT, Sylvain, dir. *Histoire de la bière au Québec*, Broquet, 2006, 184 p.

KESHEN, Jeffrey, et al. *Saints, Salauds et Soldats : le Canada et la Deuxième Guerre mondiale*, 2^e éd., Athéna, 2009 [2004], 426 p. (Coll. « Histoire militaire », n° 23)

PRINCE, Robert. *The Mythology of War : How the Canadian Daily Newspaper Depicted the Great War*, thèse de doctorat (histoire), University of Toronto, 1998, 601 p.

3. Articles de périodiques

DJEBABLA, Mourad. « Le Québec et la Première Guerre mondiale 1914-1918 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 17, n° 2 (hiver 2009), p. 17-20.

RIOUX, Christian. « L'histoire tragique », *Le Devoir* (20 avril 2012), p. A3.

TREMBLAY, Yves, Stéphane CHOUINARD et Sébastien VINCENT. « La consommation bridée : Contrôle des prix et rationnement durant la Deuxième Guerre mondiale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 58, n° 4 (printemps 2005), p. 569-607.

4. Ressources électroniques

« Acheter de l'alcool au Québec », dans *Wartime Canada*, 2013, wartimecanada.ca/fr/document/world-war-ii/wage-and-price-controls/acheter-de-lalcool-au-qu%C3%A9bec

²³ Pour le style traditionnel, les sources sont normalement placées en ordre alphabétique et par type de document.

MILOT, David, et Mathieu BOIVIN-CHOUINARD. « Tempérance », dans *Musée Virtuel Francophone de la Saskatchewan*, [s.d.], <http://musee.histoiresk.ca/temperance-n384-t757.html>

MORTON, Desmond. « La guerre comme catalyseur social », dans *Le Québec et les guerres mondiales*, 7 septembre 2019, <https://www.lequebecetlesguerres.org/la-guerre-comme-catalyseur-social/>

Annexe 4 : Exemple d'un travail référencé selon la méthode de référence APA

David Milot

Histoire de la société québécoise contemporaine

330-SH4-CA, gr. 01

Travail présenté à M. Sébastien Piché

Alcool et guerres mondiales

Consommation, encadrement et législation

Cégep de Lanaudière à L'Assomption

Le 6 août 2016

Introduction

Le Canada participe activement aux deux guerres mondiales du XX^e siècle. Même s'ils se trouvent loin des champs de bataille principaux, les habitants et les entreprises doivent vivre avec les conséquences de la guerre totale. Ce concept implique que l'État fédéral dispose de toutes les ressources nécessaires pour remporter la victoire. Grâce à la Loi sur les mesures de guerre, le gouvernement central suspend les libertés civiles et obtient des pouvoirs exceptionnels puisque le pays se trouve dans une situation d'exception. Tous les secteurs de l'économie sont touchés, incluant les brasseries et les distilleries. La Grande Guerre (1914-1918) et la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) ont des incidences importantes sur les consommateurs et les producteurs d'alcool. C'est d'ailleurs durant la Première Guerre mondiale que la prohibition est finalement instaurée au Canada. Les brasseurs québécois sont cependant peu affectés par cette interdiction.

1. Grande Guerre, grandes préoccupations

Le 4 août 1914 le Dominion du Canada, en tant que partie de l'Empire britannique, entre en guerre contre l'Allemagne. Le 22 août, le gouvernement d'Ottawa adopte la Loi sur les mesures de guerre qui lui confère des pouvoirs d'urgence extraordinaires dont celui de s'emparer de tous biens utiles en vue de vaincre l'ennemi. Les entreprises qui peuvent contribuer à l'effort de guerre sont donc réquisitionnées et souvent transformées en industries militaires. Les distilleries n'y échappent pas puisque l'alcool représente une composante nécessaire à la fabrication de divers matériaux de guerre. Par exemple, une distillerie est reconvertie en usine d'acétone, un produit contenu dans les explosifs (Djeblabla, 2009, p. 18-20).

1.1 Prohibition

Réclamée depuis longtemps mais jamais adoptée, la prohibition entre finalement en vigueur durant la Première Guerre mondiale. Aux arguments traditionnels des militants de la tempérance, s'ajoute l'argument d'une mesure de guerre; prenant exemple sur le roi George V (1865-1936) d'Angleterre qui, en 1915, prend la décision de s'abstenir de consommer des liqueurs alcoolisées durant le conflit. En mars 1918, le gouvernement fédéral adopte donc la prohibition qui interdit la fabrication et l'importation de boisson enivrante pour la durée de la guerre. Le gouvernement d'Ottawa justifie cette mesure comme représentant un geste patriotique et un sacrifice dans le but de vaincre l'ennemi. En plus de constituer une ressource utile à la fabrication de matériel militaire, l'alcool est vu par les prohibitionnistes comme nuisible aux soldats et aux travailleurs des usines de guerre. Quant à la bière, certains prohibitionnistes l'associent à l'Allemagne puisque ce peuple est un grand consommateur de houblon; ils vont jusqu'à affirmer que la bière transforme les hommes en bête à l'exemple des « sales boches » caricaturés dans les images de propagandes. Les prohibitionnistes arguent aussi que les céréales ne doivent pas être gaspillées pour de la bière et que les usines militaires doivent employer des travailleurs sobres et productifs (Tremblay, Chouinard et Vincent, 2005, p. 577).

Après la guerre, toutes les provinces poursuivent l'expérience prohibitionniste, à l'exception notable du Québec. D'ailleurs, Norman Dawes, de la *National Breweries*

Limited (NBL), avance comme argument que si la province cède à la prohibition, l'économie va s'en ressentir et que le gouvernement n'aura plus les ressources nécessaires pour rapatrier les soldats (Daignault, 2006, p. 120-121).

1.2 Guerre totale

La Première Guerre mondiale représente une guerre totale jusque dans les vocables employés. Durant le conflit, les pays membres de la Triple-Entente fuient comme la peste toutes références à l'Empire allemand. À commencer par la famille royale d'Angleterre, les Hanovre (de souche allemande), qui change de nom en 1917 pour celui beaucoup plus *british* et moins gênant de Windsor. Selon l'historien de la bière Sylvain Daignault (2006, p. 156) : « [il] s'agit d'une initiative du roi George V, premier souverain britannique à parler un anglais sans trop d'accent allemand ». Plus près de nous, la ville de Berlin en Ontario, où réside une importante communauté d'origine germanique, prend le nom de Kitchener en 1916, d'après le patronyme de l'ancien ministre britannique de la Guerre. La bière n'y échappe pas non plus. La Königsbier, lager d'inspiration allemande brassée par NBL, devient la Kingsbeer dès septembre 1914. De la bière du souverain allemand, elle devient la bière du roi d'Angleterre « faite par des Canadiens pour les Canadiens ». Les buveurs peuvent donc la consommer tout en restant fidèles à l'Empire britannique. Malgré ce nouveau patriotisme affiché, sa fabrication est interrompue plus tard durant la Seconde Guerre mondiale, suite au rationnement des ingrédients nécessaires à sa production (Prince, 1998, p. 23, 28-30 et 124).

2 Seconde Guerre mondiale, seconde tentative de prohibition

Le Canada entre à nouveau en guerre contre l'Allemagne le 10 septembre 1939. La Loi sur les mesures de guerre est encore une fois adoptée engendrant des conséquences similaires sur la population et les industries à celles vécues lors de la Première Guerre mondiale. Pour maximiser les ressources disponibles, le gouvernement fédéral rationne les produits de consommation tel l'alcool. Des produits de luxe sont en outre retirés de la circulation comme les vins français et italiens. Les amateurs prêts à payer le prix peuvent cependant s'approvisionner au marché noir. Ce sont les gouvernements provinciaux qui sont responsables de mettre en application ces restrictions. Au Québec, il est donc permis aux adultes de plus de 20 ans d'acheter 40 onces d'alcool et de spiritueux toutes les quinze semaines. Le whisky est d'ailleurs dilué pour économiser les grains, d'où l'appellation populaire de whisky « Mackenzie King » du nom du premier ministre canadien en poste durant la guerre. Les buveurs ne semblent par contre pas trop assoiffés. Un sondage réalisé en 1943 demande aux Canadiens d'identifier les produits dont ils se privent qui leur manque le plus. Les spiritueux et la bière n'obtiennent que 3% de réponses. Est-ce par honte ou bien parce que ces produits sont en partie accessibles par les voies légale ou illégale (Hallowell, 2020)?

2.1 La boisson du travailleur

Pour certains irréductibles de la tempérance, le rationnement ne suffit pas et ces derniers proposent le retour à la prohibition comme mesure de guerre. Un sondage mené au Canada en 1943 montre cependant que seulement 37% de la population y est favorable. Ses défenseurs reprennent les arguments qui ont fait leur succès lors du conflit précédent, résumés par Sylvain Daignault (2006, p. 27) :

les céréales et les travailleurs nécessaires à la production de la bière seraient mieux employés ailleurs; l'alcool serait plus utile à l'effort de guerre à titre de poudre à obus, de caoutchouc et de plastique synthétiques, de déglaçant d'ailes d'avions ainsi que de désinfectant aux blessures des soldats; l'alcool nuit à la productivité des ouvriers de l'industrie militaire; l'argent dépensé en boissons enivrantes serait mieux dépensée [*sic*] pour les bons de la Victoire vendues par le gouvernement canadien.

Ces arguments ne font cette fois pas le poids face aux intérêts de l'industrie brassicole, des hôteliers et des amateurs d'alcool. Les brasseries répliquent à coup de publicités pour défendre leur industrie. Elles avancent que le pays ne manque pas des ingrédients nécessaires à la fabrication de bière. Outre les arguments économiques, le gouvernement de William Lyon Mackenzie King (1874-1950) se montre plus sensible à ceux de la Légion canadienne et des Anciens Combattants « dont les membres ne dédaignent pas à lever le coude lors de leurs réunions » (Rioux, 2012, p. A3). King reconnaît également les arguments des ouvriers qui tiennent à consommer de la bière, surnommée « boisson du travailleur », puisqu'elle est abordable. Ils mentionnent que sa faible teneur en alcool n'entraîne pas l'ivresse. Les travailleurs ajoutent que le « petit verre entre amis » après l'ouvrage possède des effets positifs sur leur productivité puisqu'ils sont par la suite plus détendus et de bonne humeur. Les travailleurs donnent également l'exemple de la Grande-Bretagne qui a laissé les pubs ouverts, véritables repaires de la classe ouvrière britannique (Acheter de l'alcool au Québec, 2013).

Si les brasseries sont peu inquiétées, tel n'est pas le cas des distilleries qui sont de grandes consommatrices de sucre, alors que ce produit est rationné depuis 1942. En conséquence, King propose cette même année à son conseil des ministres d'imposer des restrictions sur l'alcool. Le Cabinet libéral se divise alors puisque les représentants du Québec s'y opposent, mentionnant que les journaux de la province tirent un fort revenu publicitaire des fabricants d'alcool et qu'il faut tenir compte des réactions de la presse. Malgré cette opposition, le premier ministre se rend à l'évidence que le sucre est une ressource rare, les 128 distilleries canadiennes sont donc converties à la production militaire (Morton, 2019).

2.2 Des restrictions

Après les distilleries, les brasseries se voient imposer des restrictions, cependant moins importantes. En 1943, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre plafonne l'approvisionnement de malt aux brasseries à la quantité utilisée l'année précédente. En 1944, la production de bière est plafonnée à 90% de celle de 1942. Malgré cela, les grandes brasseries passent facilement au travers de la guerre sans grandes conséquences négatives sur leurs profits (Kendall, 2016, p. 26).

La publicité des produits alcoolisés est aussi interdite en 1943. Le gouvernement permet cependant aux entreprises de « se manifester au public [...] en faisant connaître leurs activités en temps de guerre. » (Keshen, 2009, p. 164). En somme, les brasseries et distilleries ne peuvent pas faire de publicité directe de leur produit mais elles peuvent mettre de l'avant leur contribution à l'effort de guerre. Par exemple, la NBL met de l'avant l'envoi de bières en zones arides pour désaltérer les soldats assoiffés (Keshen, 2009, p. 166-169).

Durant ce conflit, le gouvernement fédéral en profite pour augmenter les taxes dans le but de financer l'effort de guerre. L'alcool n'y échappe pas. De 1939 à 1942, les revenus de taxes provenant de la vente des boissons alcooliques triplent (Tremblay, Chouinard et Vincent, 2005, p. 571-580)!

Voyant que la victoire est imminente, le gouvernement d'Ottawa assouplit ses mesures restrictives dans les derniers mois de la guerre en permettant aux distilleries de revenir à leur production civile et en levant les restrictions aux brasseries. Le 6 août 1945 les États-Unis larguent leur première bombe atomique sur Hiroshima. Le lendemain, le gouvernement canadien largue une bombe de moindre envergure mais qui a tout de même un impact sur les habitudes de consommation des habitants : le rationnement de l'alcool prend fin en même temps que la guerre la plus meurtrière de l'histoire de l'humanité (Milot et Boivin-Chouinard, s.d.).

Conclusion

Nul doute que les deux guerres mondiales transforment les sociétés québécoise et canadienne dans toutes leurs composantes, notamment la consommation et la production d'alcool. La prohibition adoptée durant la Première Guerre mondiale se révélant sans doute l'aspect le plus marquant. Par ailleurs, durant ces conflits mondiaux, des brasseurs comme la Dawes doivent se plier aux diktats du gouvernement fédéral qui se montre bien décidé à utiliser toutes les ressources du pays, incluant l'alcool, pour vaincre l'ennemi. Les brasseries réussissent tout de même à surmonter sans trop de difficultés les restrictions imposées, du moins nettement mieux que leurs homologues européens, dévastés par les combats.

Médiagraphie

- Acheter de l'alcool au Québec. (2013). *Wartime Canada*. wartimecanada.ca/fr/document/world-war-ii/wage-and-price-controls/acheter-de-lalcool-au-qu%C3%A9bec.
- Daigneault, S. (2006). *Histoire de la bière au Québec*, Broquet.
- Djeblabla, M. (2009, hiver). Le Québec et la Première Guerre mondiale 1914-1918, *Bulletin d'histoire politique*, 17(2), 17-20.
- Hallowell, G. (2020). Prohibition au Canada. Dans *L'Encyclopédie canadienne*. Historical-Dominion, <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/prohibition>
- Kendall, K. (2016). Distillerie. Dans *Dictionnaire historique de l'alcool* (p. 26). Septentrion.
- Keshen, J. (2009). *Saints, Salauds et Soldats : le Canada et la Deuxième Guerre mondiale* (2^e éd.) Athéna.
- Milot, D. et Boivin-Chouinard, M. (s.d.). Tempérance. Dans *Musée Virtuel Francophone de la Saskatchewan*, <http://musee.histoiresk.ca/temperance-n384-t757.html>
- Morton, D. (2019, 7 septembre). La guerre comme catalyseur social. Dans *Le Québec et les guerres mondiales*, <https://www.lequebecetlesguerres.org/la-guerre-comme-catalyseur-social/>
- Prince, R. (1998). *The Mythology of War : How the Canadian Daily Newspaper Depicted the Great War* [thèse de doctorat]. University of Toronto.
- Rioux, C. (2012, 20 avril). L'histoire tragique. *Le Devoir*. A3.
- Tremblay, Y., Chouinard, S. et Vincent, S. (2005, printemps). La consommation bridée : Contrôle des prix et rationnement durant la Deuxième Guerre mondiale. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 58(4), 569-607.

Médiagraphie

American Psychological Association (Éd.). (2020). *Publication manual of the American psychological association* (Seventh edition). American Psychological Association.

Office québécois de la langue française (2002). *Renvois et références dans un document imprimé*.

https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/index.php?id=23253&utm_source=BDL&utm_campaign=Redirection+des+anciens+outils&utm_content=id%3D3253

Outil bibliographique (s.d.). Dans *Diapason*.
<https://mondiapason.ca/fichiers/OutilBibliographique/>

Université de Montréal (s.d.). Comment citer. Dans *Les bibliothèques*.
<https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>